LE RÔLE PARENTAL ET LES EXPÉRIENCES DE VIOLENCE DES DÉLINQUANTES : EXAMEN DES ÉVALUATIONS INITIALES DES DÉLINQUANTES

par

Gordana Eljdupovic-Guzina

Mars 1999

Ottawa

REMERCIEMENTS

Pendant que je travaillais à cette étude, j'ai eu le privilège de me familiariser avec la vie d'un grand nombre de délinquantes. Cette expérience a été pour moi très enrichissante. Les deux mois que j'ai passés en compagnie du personnel du Secteur des délinquantes au Service correctionnel du Canada, où ce projet a été mis sur pied, ont également été fort instructifs. J'aimerais remercier toutes les personnes de ce secteur qui ont bien voulu partager avec moi leurs connaissances et leur savoir-faire. Un merci tout spécial à Kelley Blanchette, Direction de la recherche, à Tracy Buffalo, Secteur des délinquantes et à Donna McDonagh, Services de santé, qui ont révisé la première version du présent rapport et m'ont fait des commentaires et suggestions des plus judicieux. En dernier lieu, je voudrais remercier Minhtri Truong qui a accepté de revoir les dossiers rédigés en français et de me faire part de ses impressions.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ..... **II**

INTRODUCTION **1**

LA MÉTHODE ..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

L'ÉCHANTILLON 8
LES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS 8
LA DÉMARCHE 10

LES RÉSULTATS **12**

LA RESPONSABILITÉ PARENTALE 12
Nombre de femmes ayant des enfants *12*
Le nombre d'enfants et leur âge *13*
Les responsabilités à l'endroit des enfants avant l'incarcération *16*
Dispositions prises pour la garde des enfants pendant l'incarcération de la mère *17*
Les contacts avec les enfants pendant la période d'incarcération *19*
Résumé des constatations concernant le rôle parental *22*
LES ANTÉCÉDENTS DE VIOLENCE 23
Nombre de femmes qui ont indiqué avoir vécu des expériences de violence *24*
Évocation d'expériences de violence au cours de l'enfance et de l'adolescence *26*
Les fugues et les foyers d'accueil *29*
Expériences de violence que les femmes affirment avoir vécues au cours de leur vie adulte *30*
La population autochtone et les expériences de violence *32*
Résumé des conclusions sur les expériences de violence *35*

DISCUSSION **36**

CONCLUSION **45**

BIBLIOGRAPHIE ..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

ANNEXE A **52**

Guide de codage *52*

ANNEXE B **56**

Exemples de codage *56*

INTRODUCTION

La présente étude explore et dégage les tendances en ce qui concerne le rôle parental et les expériences de violence des délinquantes en se fondant sur les renseignements consignés dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins des évaluations initiales des délinquantes (EI). Autant que possible, les renseignements disponibles pour cette étude ont été divisés en catégories correspondant au mode de présentation des conclusions du *Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale*, réalisé en 1990 (Shaw et al., 1990), qui portait sur les mêmes problématiques. Une telle catégorisation permet de comparer certains des résultats des deux études. Étant donné que les conclusions du *Sondage* ont servi à formuler certaines des recommandations au sujet du rôle parental et des expériences de violence des femmes dans le document intitulé *La création de choix : Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, il semblait pertinent, afin d'orienter les recherches futures et de mieux cerner les besoins en programmes, de poursuivre la démarche et d'analyser les tendances générales concernant les deux problématiques en question en prenant cette fois un échantillon différent de délinquantes.

Le *Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale* consistait à interviewer 170 délinquantes afin d'évaluer les points de vue des femmes elles-mêmes sur leurs expériences d'emprisonnement, leurs besoins en programmes et services, l'endroit où elles auraient préféré purger leurs peines ainsi que les conditions de leur détention (Shaw et al, 1990, p. 1). L'une des constatations les plus importantes du *Sondage* est la suivante : les deux tiers des femmes qui sont mères étaient également, avant leur incarcération, les principales dispensatrices de soins à leurs enfants. L'une des grandes sources de détresse et de douleur pour les femmes tient au fait

qu'elles sont séparées de leurs enfants. À l'époque du *Sondage*, il n'existait qu'un seul établissement fédéral pour femmes, la Prison des femmes de Kingston; c'est donc dire que bien des femmes étaient éloignées de leurs familles avec lesquelles elles pouvaient difficilement rester en contact compte tenu des difficultés et des coûts de transport. Les femmes affirment également que les conditions de vie dans les établissements ne sont pas adaptées aux visites des enfants.

Le *Sondage* a aussi permis de découvrir qu'un pourcentage extrêmement élevé de femmes avaient été victimes de violence pendant l'enfance ou la vie adulte ou, dans certains cas, pendant toute leur vie. Les conclusions de ce sondage montrent que 82 % des femmes détenues à la Prison des femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle et que 72 % des femmes sous responsabilité provinciale sont dans la même situation (Shaw et al., 1990, p. 30). Les deux tiers des femmes environ se disent intéressées à participer aux programmes destinés aux victimes d'actes de violence. Cependant, malgré la nécessité reconnue de tenir compte de ces expériences de violence, le *Sondage* révèle, qu'à l'époque, il n'existait pas suffisamment de programmes conçus expressément pour soutenir les femmes dans leur processus de guérison.

Il est pratiquement impossible de trouver une étude sur les délinquantes qui ne met pas en évidence les problèmes liés à l'exercice du rôle de mère et aux expériences de violence. Dans les écrits, ces deux sujets sont présentés comme étant d'abord et avant tout des " questions féminines ". Cependant, certains aspects de ces problématiques font en sorte que les femmes incarcérées vivent une situation particulière comparativement aux " autres " femmes et il vaut la peine que nous nous y attardions de façon plus précise. Les femmes incarcérées sont séparées de leurs enfants, ce qui a des répercussions sur leur rôle de mère et peut avoir des conséquences de tous genres aussi bien pour les femmes que pour leurs familles et leurs enfants. Des études montrent que la séparation de leurs enfants à cause de l'incarcération fait énormément souffrir les

femmes et risque d'avoir une très grande incidence sur leur bien-être (Hairston, 1992; Heney, 1996; Shaw et al., 1990; Wine, 1992). Certaines femmes choisissent de ne plus communiquer avec leurs enfants à cause du stigmate associé à l'emprisonnement et parce qu'elles trouvent les conditions de la vie dans les établissements inadéquates pour les enfants (Hairston, 1992; Shaw et al., 1990). D'autres s'inquiètent du bien-être de leurs enfants à leur nouvelle " maison " et expriment cette inquiétude. Dans bien des cas, ce sont les parents des femmes incarcérées, souvent âgés et aux prises avec leurs propres difficultés, qui deviennent les premiers dispensateurs de soins à leurs petits-enfants (Bloom, 1992; Shaw et al., 1990). Certains prestataires de soins ont indiqué que le fait de devoir s'occuper d'un enfant affecte leur situation financière et les empêche parfois de donner aux enfants les soins dont ils auraient besoin (Bloom, 1992). Sans égard à la fréquence de ses rapports avec son enfant, la mère incarcérée est consciente de tous ces problèmes et ceux-ci peuvent représenter pour elle une source de stress énorme.

Les enfants dont les mères sont emprisonnées vivent parfois de plus grands changements dans leur vie quotidienne que ceux dont les pères purgent une peine dans un établissement correctionnel. Lorsque la mère est la seule dispensatrice de soins à ses enfants, cela signifie que ces derniers perdent non seulement la principale personne qui s'occupe d'eux, mais qu'ils ont aussi de fortes chances de devoir déménager et peut-être même de changer d'école et d'amis (Stanton, 1980; Watson, 1995; Wine, 1992; Woodrow, 1992). Toutefois, ce ne sont pas toutes les femmes qui sont les premières dispensatrices de soins à leurs enfants avant d'être incarcérées. Certaines ont abandonné ou perdu la garde de leurs enfants avant l'incarcération (Golberg et al., 1997; Shaw et al., 1990). Il y a aussi des femmes qui ont conclu des ententes informelles avec des membres de leur famille afin que ces derniers dispensent des soins journaliers à leurs enfants.

Pourtant, le fait que certaines femmes ne vivent pas à temps plein avec leurs enfants avant l'incarcération ne signifie pas automatiquement qu'elles n'ont pas maintenu le contact avec ceux-ci et qu'elles ne souffrent pas de les voir parfois moins souvent parce qu'elles sont emprisonnées.

En dernier lieu, il faut mentionner que, comme c'est le cas pour les " autres " femmes, la femme qui a des démêlés avec la loi et est incarcérée n'a pas nécessairement investi dans le rôle de mère; certaines refusent tout simplement cette responsabilité. Certaines féministes affirment que la construction sociale du rôle maternel découle de l'idéologie androcentrique et peut, à bien des égards, opprimer et marginaliser les femmes et représenter un " fardeau " pour la mère (Allen, 1984; Moody-Adams, 1997; Purdy, 1997; Valeska, 1984). Par contre, d'autres féministes (Garcia Coll et al., 1988; Ruddick, 1984; Whitback, 1986) font remarquer que, au-delà ou en dépit des structures oppressives de la société patriarcale qui façonnent la socialisation des filles et des garçons, des valeurs intrinsèques sont liées au fait d'être mère, d'éduquer les enfants et d'en prendre soin, et que les femmes attachent à ces valeurs une très grande importance. Comme le suggère le titre du livre de Garcia Coll, Surrey et Weingarten (*Mothering Against the Odds*, 1998), il existe des valeurs et des mécanismes qui incitent les femmes à devenir mères en dépit des difficultés qu'elles vivent. Les analystes féministes de la maternité soulignent qu'il est important de reconnaître la complexité du problème de même que les expériences et perspectives multiples des femmes incarcérées.

Le fait que la proportion de délinquantes ayant vécu des épisodes de violence soit plus élevée (Laishes, 1997), par comparaison avec la population générale, indique à quel point les problèmes de violence occupent une place centrale dans leur vie. Les expériences de violence affectent la vie des femmes à tous les niveaux. Certains auteurs établissent un lien entre les expériences de violence que les femmes ont vécues et le risque qu'elles aient des démêlés avec la

justice (Chesney-Lind, 1997; Comack, 1996; Shaw et al., 1990; Widom, 1989, cité dans Pollock, 1996). D'autres études se sont intéressées principalement aux problèmes de santé mentale qui découlent des expériences de violence vécues pendant l'enfance et la vie adulte de même qu'aux nombreuses difficultés pouvant être rattachées à de telles expériences. Ainsi, afin de composer avec les émotions intenses et accablantes associées à la violence, certaines femmes sombrent dans la torpeur psychologique (Comack, 1996; Herman, 1992), se mettent à avoir des pensées suicidaires ou deviennent inaptes à exprimer leurs émotions (Heney, 1996), consomment de l'alcool ou des drogues et basculent dans la dépression (Lundy, 1991; Miller et al., 1993; Morrow et Smith, 1995; Prather et Minkow, 1991; Windle et al., 1994). Enfin, certaines études montrent à quel point la façon dont les femmes vivent leur incarcération peut être influencée par des expériences antérieures de violence. Les aspects restrictifs de l'incarcération peuvent raviver chez les femmes le souvenir de la violence qu'elles ont vécue et faire naître en elles une impression de perte de contrôle et de pouvoir sur leur propre vie (Heney, 1996; Pollack, 1993; Vallée et Cadieux, 1995). D'un autre côté, des études montrent également que, compte tenu des conditions extrêmement difficiles et rebutantes de leur vie " à l'extérieur ", certaines se sentent " à l'abri " et " protégées " en prison (Arbour, 1996; Heney, 1996; Vallée et Cadieux, 1995).

Le document *La création de choix : Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, paru en 1990, s'inspire des conclusions du *Sondage* de même que d'autres études conçues et réalisées tout spécialement pour inventorier les expériences et les besoins des femmes. Ce document, qui s'inscrit dans une démarche centrée sur les femmes, contient des recommandations visant à apporter des modifications aux programmes, aux services et aux établissements pour délinquantes. Après sa parution, le Service correctionnel du Canada (SCC) a procédé à des changements en aménageant quatre établissements régionaux et un pavillon de

ressourcement pour les délinquantes autochtones. Cette décision visait entre autres à faire en sorte que les femmes incarcérées puissent être géographiquement plus près de leurs enfants, de leurs familles et de chez elles. Ces établissements sont conçus tout spécialement de façon à ce que le cadre de vie quotidienne des femmes respecte des normes communautaires (Service Correctionnel du Canada, 1992), ressemble davantage " à la maison " pour les enfants et les membres de la famille qui viennent les visiter, et permette aux femmes d'y vivre avec leurs enfants en bas âge ou d'âge préscolaire. Présentement, il y a des enfants qui vivent à temps plein avec leurs mères dans les établissements. En outre, des programmes cherchant à rendre les femmes autonomes et à répondre à leurs besoins particuliers (tels que les programmes de compétences parentales, les programmes axés sur les problèmes de violence, le Programme de soutien par les pairs, etc.) ont été élaborés et mis en œuvre dans les nouveaux établissements, tel que suggéré dans *La création de choix*.

Presque dix ans se sont écoulés depuis que le *Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale* (Shaw et al., 1990) a été réalisé. C'est pour faire le point sur la façon d'aborder des problèmes touchant tout particulièrement les femmes, notamment ceux concernant le rôle de mère et les expériences de violence, qu'a été entreprise la présente étude qui a pris la forme d'un *Examen des EI*. Les dossiers d'évaluation initiale de 426 femmes ont été examinés et les données ont été codées de façon à permettre, dans toute la mesure du possible, des comparaisons avec les résultats du *Sondage* et les renseignements obtenus grâce à celui-ci.

Compte tenu des méthodes différentes utilisées dans les deux études, la comparaison des constatations découlant du *Sondage* et de *l'Examen des EI* est forcément limitée. Le *Sondage* se fondait sur des entrevues individuelles avec les délinquantes et avait pour but de réunir et d'évaluer des données sur des aspects précis de leur vie. En revanche, l'évaluation initiale vise à

obtenir un " portrait de la délinquante " au moment de son admission dans un établissement et à " déterminer les besoins et les facteurs de risque ", considérant que " les évaluations et tests seront effectués par des prestataires de programmes "(*Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale*, 1994).

L'entrevue d'évaluation initiale des délinquantes n'est pas spécialement conçue pour réaliser une collecte systématique de données et évaluer des éléments comme ceux auxquels s'intéresse la présente étude; lors de cette évaluation, les renseignements recherchés n'ont donc été consignés, dans la plupart des cas, que si les femmes les ont fournis spontanément. En outre, la décision des femmes de révéler de tels renseignements, surtout ceux relatifs à des expériences de mauvais traitements, est influencée par de nombreux facteurs. Ainsi, une femme ne se sent pas toujours à l'aise d'aborder ce sujet au cours de l'entrevue d'évaluation initiale; il se peut aussi qu'elle ne se rappelle même plus les mauvais traitements subis ou encore que la notion de " violence " varie sensiblement d'une femme à l'autre, ce qui signifie alors que le comportement que les unes estiment violent ne l'est pas pour les autres. Il est cependant important de ne pas perdre de vue que le fait de ne pas évoquer de telles expériences ne signifie pas nécessairement qu'une femme ne les a pas vécues.

MÉTHODOLOGIE

L'échantillon

L'échantillon utilisé pour cette étude se compose de 426 femmes qui ont été admises dans un établissement fédéral pour femmes entre le 1er janvier 1996 et le 31 mars 1998 et dont l'évaluation initiale contenait des commentaires sur le domaine des besoins. Ces délinquantes ont en moyenne 32,4 ans; la plus jeune a 18 ans et la plus âgée 62 ans. En ce qui concerne les origines raciales ou ethniques, 20,7 % des femmes faisant partie de l'échantillon sont autochtones, 2,3 % d'origine asiatique, 14,1 % de race noire, 52 % de race blanche; 5.6 % ont indiqué une origine " autre " et, pour 5 % d'entre elles, les renseignements sur l'origine raciale ou ethnique sont inexistants.

Les sources de renseignements

Lors de leur admission dans un établissement fédéral, toutes les délinquantes sont soumises à une évaluation initiale. Cet outil d'évaluation comprend deux grandes parties : l'une intitulée Évaluation du risque criminel et l'autre Identification et analyse des besoins des détenus. L'identification et l'analyse des besoins touchent les sept domaines suivants : l'emploi, la situation conjugale et familiale, les fréquentations et les interactions sociales, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, les attitudes personnelles et affectives (Motiuk, 1997). Chaque catégorie de besoins comprend un certain nombre d'éléments principaux qui constituent autant d'indicateurs. Le questionnaire d'évaluation initiale des délinquantes comporte un espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins; dans cet espace, la personne responsable de l'évaluation peut ajouter des renseignements supplémentaires au sujet des besoins particuliers de la délinquante dans un domaine précis (emploi, situation conjugale et familiale, etc.). Ce

questionnaire est entièrement rempli par l'intervenant de première ligne; les renseignements qui y figurent sont tirés de l'entrevue avec la délinquante, mais peuvent aussi provenir d'autres sources.

Il n'existe qu'un seul questionnaire d'évaluation initiale pour les délinquants et délinquantes; il est donc possible que cet outil d'évaluation ne permette pas de réunir des renseignements propres à la population carcérale féminine. C'est pour pallier à cette lacune qu'ont été élaborées les *Lignes directrices sur le contenu de l'évaluation initiale de délinquantes (Établissements pour femmes purgeant une peine fédérale)* (1996); ces lignes directrices visent à obtenir des renseignements supplémentaires qui concernent tout particulièrement les femmes et à consigner ceux-ci dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins. L'information utilisée pour réaliser cette étude provient de cette section du questionnaire. Les données relatives au rôle parental des femmes et à leurs expériences de mauvais traitements nous ont été particulièrement utiles. En ce qui a trait à la violence, les lignes directrices susmentionnées recommandent d'inscrire au dossier tout renseignement faisant état des agressions sexuelles dont la délinquante a été victime ou des expériences de violence ou de mauvais traitements qu'elle peut se remémorer. Certaines des lignes directrices rappellent l'importance de consigner des renseignements sur le rôle de mère des femmes, notamment qui s'occupe des enfants pendant leur incarcération, si elles ont des contacts avec leurs enfants, etc. Il est important de souligner, qu'à ce jour, le SCC n'a procédé à aucune vérification formelle qui lui aurait permis de s'assurer que ces lignes directrices sont uniformément appliquées, d'où la possibilité que la section du questionnaire réservée aux commentaires sur le domaine des besoins ne contienne pas toujours autant de renseignements.

La démarche

Nous avons commencé par extraire du Système de gestion des détenus (SGD) les noms de toutes les femmes admises dans un établissement fédéral entre le 1er janvier 1996 et le 31 mars 1998 (N = 718) afin d'examiner l'information contenue dans leur dossier d'évaluation initiale. Les dossiers d'évaluation initiale de 243 femmes n'ont pas été retrouvés. Aucun renseignement n'était inscrit dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins des questionnaires d'évaluation initiale de 49 autres femmes; ces dernières ne pouvaient donc faire partie de l'échantillon de l'étude. Le nombre total de femmes dont l'évaluation initiale contenait les renseignements requis s'élevait donc à 426. L'information contenue dans le dossier d'évaluation initiale de ces 426 femmes a par la suite été codée à l'aide du guide présenté à l'annexe A. Ce guide de codage a été conçu spécialement aux fins de la présente étude et élaboré de façon à cerner, autant que possible et de la même manière que dans le *Sondage*, les problématiques relatives au rôle parental et à la violence. Une telle façon de procéder permettait une certaine comparaison des constatations, même si celle-ci était limitée, des méthodes différentes ayant été utilisées pour la collecte des données. Des descriptions supplémentaires des catégories utilisées et du processus de codage sont fournies à la section consacrée aux résultats, car il est important de délimiter le contexte dans lequel ceux-ci se situent afin d'en dégager la signification en tenant compte de la méthode appliquée et des sources de renseignements disponibles.

L'étude a débuté en novembre 1998 et s'est terminée en janvier 1999. Les évaluations initiales rédigées en anglais (N = 347) ont été examinées par l'auteur du présent rapport, tandis que Minhtri Truong, M.A., une chercheuse autonome, a passé en revue celles rédigées en français. Afin de déterminer le coefficient de concordance, les deux chercheuses ont codé

chacune de leur côté 20 évaluations initiales rédigées en anglais, car Mme Truong maîtrise les deux langues officielles. Nous sommes toutes les deux d'accord pour dire que des variables telles que l'âge des femmes et le fait d'avoir des enfants vont de soi; par conséquent, seules les variables exigeant une certaine interprétation ont été soumises à des analyses visant à établir leur coefficient de concordance. Le test de concordance Kappa a été appliqué aux éléments suivants : les expériences de l'enfance, de l'adolescence et de la vie adulte, et les dispositions prises pour la garde des enfants. Le coefficient de concordance obtenu fluctuait entre 0,47 et 0,72, indiquant une concordance de bonne à passable (SPSS Inc., 1996, p. 82). Des exemples de codage sont fournis à l'annexe B.

LES RÉSULTATS

La responsabilité parentale

Nombre de femmes ayant des enfants

Le rapport du *Sondage* précise que le " nombre de femmes ayant des enfants " fait référence aux " enfants naturels vivants ". Il souligne également que tous ces enfants ne sont pas à la charge de leur mère et que certains peuvent avoir été donnés en adoption ou avoir atteint l'âge adulte. Ce sont les raisons pour lesquelles cette catégorie semble inclure les femmes de l'échantillon de l'*Examen des EI*, qui ont donné naissance à au moins un enfant et dont l'enfant est vivant (N = 325). Parmi les femmes faisant partie de l'échantillon de notre étude, 332 ont eu des enfants. Toutefois, sept de ces femmes n'ont plus d'enfant vivant et sont donc placées dans la catégorie des " femmes n'ayant pas d'enfant ".

Tableau 1
Nombre de femmes ayant des enfants

	Sondage auprès des FPPF (N=169)[a]		Examen des EI (N=400)[b]	
	n	%	n	%
Femmes ayant au moins un enfant	109	(64,5)	325	(81,2)
Femmes n'ayant pas d'enfant	60	(35,5)	75	(18,8)

Remarque. [a] Lors du *Sondage*, ce renseignement n'était pas disponible pour une femme.
[b] Lors de l'*Examen des EI*, ce renseignement n'était pas disponible pour 26 femmes.

Le tableau 1 montre que, dans les deux ensembles de données, la majorité des femmes ont eu des enfants. Plus particulièrement, 64,5 % de l'échantillon du *Sondage* et 81,2 % de celui de l'*Examen des EI* ont donné naissance à un enfant ou plus. Dans la dernière étude, une plus forte proportion des femmes ont au moins un enfant et la différence entre les deux échantillons

est statistiquement significative [($\chi 2$ (1, $\underline{N}$ = 569) = 19,36, $\underline{p}$ > 0,001)].

Le nombre d'enfants et leur âge

Le tableau 2 indique la proportion de femmes qui ont au moins un enfant dans un groupe d'âge particulier. Afin de rendre la comparaison possible, les groupes d'âge utilisés ici sont ceux présentés dans le *Sondage*. Il faut toutefois souligner que le rapport du *Sondage* ne décrit pas de manière précise les catégories " ayant au moins un enfant de 5 ans et moins, non donné en adoption " et " ayant au moins un enfant de 16 ans et moins, non donné en adoption ". Il est donc difficile de savoir si toutes les femmes ayant uniquement des enfants de 5 ans ou moins sont également comprises dans la catégorie " ayant au moins un enfant de 16 ans et moins, non donné en adoption ", puisque les catégories ne sont pas absolument exclusives. Aux fins des présentes analyses, il est toutefois présumé que les catégories se veulent absolument exclusives; si tel n'était pas le cas, la catégorie des " femmes ayant au moins un enfant de 5 ans ou moins " serait superflue. Donc, dans l'*Examen des EI*, la femme qui a un enfant ou plus d'un enfant de 5 ans ou moins, est classée dans la catégorie des femmes " ayant au moins un enfant de 5 ans et moins, non donné en adoption ".

Tableau 2

Nombre de femmes ayant des enfants, selon l'âge des enfants

	Sondage auprès des FPPF (N=169)[a]		Examen des EI (N=351)[b]	
	n	%	n	%
Femmes ayant au moins un enfant de 5 ans ou moins, non donné en adoption	41	(24,2)	112	(31,9)
Femmes ayant au moins un enfant de 16 ans ou moins, non donné en adoption	81	(47,9)	148	(42,2)
Femmes dont tous les enfants ont 17 ans et plus	20	(11,8)	35	(10,0)

Remarque. Dans les deux premières catégories, une femme peut être représentée plus d'une fois.
[a] Lors du *Sondage*, ce renseignement n'était pas disponible pour une femme.
[b] Lors de l'*Examen des EI*, ce renseignement n'était pas disponible pour 75 femmes; pour 49 femmes, l'âge de tous leurs enfants n'était pas indiqué; et pour 26 femmes, il n'était pas précisé si elles avaient des enfants ou non.

Il n'y a pas de différence significative [($\chi 2$ (1, N = 521) = 3.74, n.s.)] entre la proportion de femmes ayant au moins un enfant de 5 ans ou moins, non donné en adoption, dans l'échantillon du *Sondage* (47,9 %) et dans celui de l'*Examen des EI* (42,2 %). Dans le même ordre d'idées, les deux échantillons ne diffèrent pas non plus [($\chi 2$ (1, N = 521) = 1,18, n.s.)] au regard de la proportion de femmes ayant au moins un enfant de 16 ans ou moins, non donné en adoption. L'intérêt principal étant d'explorer la proportion de femmes ayant au moins un enfant mineur, la différence entre les deux groupes n'a pas été vérifiée en ce qui concerne le nombre de femmes dont les enfants sont âgés de 17 ans ou plus. Cette information n'est pas disponible pour 17,6 % des femmes visées par l'*Examen des EI* (N=75) et c'est la raison pour laquelle la

proportion de femmes ayant au moins un enfant dans un groupe d'âge en particulier, telle que présentée au tableau 2, n'est qu'une approximation de la valeur vraie.

Le tableau 3 indique le nombre total d'enfants qu'ont les femmes dans les deux échantillons. Il est clair que la majorité des femmes qui sont mères ont plus d'un enfant. Dans bien des cas, leurs enfants appartiennent à différents groupes d'âge et c'est pourquoi un certain nombre de femmes sont représentées plus d'une fois dans le tableau 3.

Tableau 3
Nombre d'enfants

	Sondage auprès des FPPF (N=168)[a]		Examen des EI (N=383)[b]	
	n	%	n	%
0	60	(35,7)	75	(19,6)
1	31	(18,5)	78	(20,4)
2	37	(22,0)	94	(24,5)
3	18	(10,7)	69	(18,0)
4	10	(5,9)	35	(9,1)
5	10	(5,9)	20	(5,2)
6 et plus	2	(1,2)	12	(3,1)

Remarque. [a] Lors du *Sondage*, ce renseignement n'était pas disponible pour deux femmes; pour l'une d'entre elles, il n'était pas précisé si elle avait des enfants, tandis que pour l'autre, le nombre d'enfants qu'elle avait n'était pas indiqué.

[b] Lors de l'*Examen des EI*, ce renseignement n'était pas disponible pour 43 femmes; pour 26 d'entre elles, les dossiers ne précisaient pas si elles avaient des enfants, tandis que pour les 17 autres, le nombre d'enfants qu'elles avaient n'était pas indiqué.

Les responsabilités à l'endroit des enfants avant l'incarcération

Le tableau 4 montre quelles étaient les responsabilités des femmes à l'endroit de leurs enfants et les dispositions prises pour la garde de ces derniers avant l'incarcération. Dans les deux études, la différence entre le pourcentage de femmes qui étaient les principales prestataires de soins à leurs enfants n'est pas statistiquement significative [($\chi 2$ (1, $\underline{N}$ = 395) = 2,97, n.s.)]. Dans les deux cas, plus de la moitié des femmes ayant des enfants en étaient les premières responsables avant d'être incarcérées. Les résultats du *Sondage* indiquent qu'avant l'incarcération, 62,4 % des femmes ayant des enfants vivaient à temps plein avec au moins l'un d'entre eux, à titre de chef de famille monoparentale ou avec un conjoint (père de l'enfant), tandis que dans l'*Examen des EI*, ce pourcentage est de 52,1 %.

Tableau 4
Dispositions prises pour la garde des enfants avant l'incarcération de la mère[a]

	Sondage auprès des FPPF (N=109)		Examen des EI (N=286)[b]	
	n	%	n	%
Sont grands et vivent seuls	8	(7,3)	34	(11,9)
Au moins un avec elle	58	(53,2)	99	(34,6)
Avec elle et le père	10	(9,2)	50	(17,5)
Avec ex-mari ou ex-conjoint de fait[c]	10	(9,2)	30	(10,5)
Avec grands-parents, etc.	12	(11,0)	38	(13,3)
Avec un ou une amie	3	(2,8)	2	(0,7)
Tous placés ou donnés en adoption	8	(7,3)	14	(4,9)

Remarque. Dans l'*Examen des EI*, des femmes peuvent être représentées plus d'une fois dans certaines catégories, puisque les dispositions prises pour la garde des différents enfants ne sont pas toujours les mêmes. C'est la raison pour laquelle le total des pourcentages n'est pas égal à 100.

[a] Outre les dispositions prises pour la garde des enfants énumérées dans le Sondage, d'autres sont indiquées dans l'*Examen des EI*, notamment les suivantes : un enfant ou plus vit avec des personnes apparentées (17), foyers d'accueil ou Société d'aide à l'enfance (33), au moins un enfant a été donné en adoption en bas âge (28)

[b] Dans les cas de 39 femmes, tous les renseignements concernant les enfants n'étaient pas indiqués.

[c] Dans l'*Examen des EI*, l'ex-mari ou l'ex-conjoint de fait est le père de l'enfant. Cette précision n'est pas fournie dans le *Sondage*.

Les résultats du *Sondage* indiquent que la plupart des femmes qui étaient les principales prestataires de soins à leur enfant (ou à leurs enfants) avant l'incarcération (68 femmes) étaient chefs de famille monoparentale (58 femmes, soit 85,3 %), mais qu'elles étaient moins nombreuses à vivre avec leur enfant (ou leurs enfants) et le père de celui-ci ou de ceux-ci (10 femmes, soit 14,7 %). En comparaison avec le *Sondage*, l'*Examen des EI* révèle qu'une plus faible proportion des femmes qui étaient les principales prestataires de soins à leurs enfants (149), étaient parents uniques (99 femmes, soit 66,4 %), tandis que, proportionnellement, davantage de femmes vivaient avec leur enfant (ou leurs enfants) et le père de celui-ci ou de ceux-ci (50 femmes, soit 33,5 %). Ces différences sont statistiquement significatives [($\chi 2$ (1, $\underline{N}$ = 217) = 7,38, p> 0,01)] et indiquent que, dans la présente étude, une plus forte proportion de femmes principales prestataires de soins à leurs enfants avant l'incarcération, vivaient alors avec leur enfant et un conjoint (père de l'enfant) au lieu d'être chefs de famille monoparentale.

Dispositions prises pour la garde des enfants pendant l'incarcération de la mère

Le tableau 5 montre, pour l'échantillon des femmes visées par l'*Examen des EI*, les dispositions prises pour la garde des enfants pendant l'incarcération de la mère. Dans certains cas, les différents enfants d'une même femme ne sont pas gardés au même endroit. Ainsi, l'un des enfants vit avec son père, tandis qu'un autre habite chez ses grands-parents. C'est la raison pour laquelle la même femme peut être représentée plus d'une fois dans ce tableau 5.

Tableau 5
Dispositions prises pour la garde des enfants pendant l'incarcération de la mère

	Examen des EI (N=279)[a]	
	n	%
Grands-parents des enfants	86	(30,8)
Père des enfants	75	(26,9)
Foyer d'accueil ou sous la tutelle de la Société d'aide à l'enfance	46	(16,5)
Personnes apparentées	43	(15,4)
Amie de la mère	14	(5,0)
Beau-père	2	(0,7)
Sont grands et vivent seuls	34	(12,2)
Donnés en adoption en bas âge	14	(5,0)
Autre	12	(4,3)

Remarque. Une femme peut être représentée plus d'une fois si ses enfants ne vivent pas tous au même endroit et c'est pourquoi le total des pourcentages n'est pas égal à 100.
[a] Pour 46 femmes, aucun renseignement n'avait été consigné concernant les dispositions prises pour la garde des enfants.

Comme les résultats du *Sondage* ne comprennent pas d'estimations numériques des dispositions que les femmes ont prises pour la garde des enfants pendant leur incarcération, il est impossible de comparer les deux études à ce chapitre. Cependant, le rapport du *Sondage* précise, "qu'à la suite de l'emprisonnement de leur mère, la plupart des enfants devenus adultes se débrouillent seuls et que, dans la majorité des cas, les enfants plus jeunes sont confiés à des membres de la parenté, habituellement les grands-parents ou les grands-mères. La deuxième mesure la plus fréquente consiste à placer les enfants dans des foyers d'accueil; les autres enfants sont gardés par les ex-maris ou les ex-conjoints de fait et un petit nombre par des amis de la mère" (Shaw et al., 1990, p. 13). L'*Examen des EI* a permis de constater, comme l'avait fait le Sondage, que ce sont le plus souvent les grands-parents qui s'occupent d'au moins un enfant

pendant l'incarcération de la mère; cette solution est celle qu'ont retenue 30,8 % des femmes ayant des enfants. Dans la plupart des cas, les enfants sont gardés par les propres parents des femmes ou, plus fréquemment encore, par les mères de celles-ci. Cette étude établit également que la deuxième mesure la plus fréquente consiste à confier au moins un enfant à son père pendant l'incarcération de la mère. Toujours selon l'*Examen des EI*, la troisième mesure la plus populaire consiste à placer les enfants dans des foyers d'accueil.

Ces constatations valent non seulement pour les enfants qui vivaient avec leur mère à temps plein avant l'incarcération, mais aussi pour ceux qui vivaient avec une autre personne que la mère avant que celle-ci n'ait des démêlés avec la justice. Dans ce dernier cas, les dispositions prises pour la garde de ces enfants ne sont pas modifiées parce que la mère est incarcérée. En revanche, certains enfants vivent des changements majeurs à cause de l'incarcération de leur mère parce que cette dernière était la seule personne à leur prodiguer des soins. Certains des enfants qui vivaient avec leurs deux parents, restent avec leur père après l'incarcération de leur mère, tandis que d'autres sont confiés à différentes personnes.

Les contacts avec les enfants pendant la période d'incarcération

Dans la plupart des évaluations initiales des délinquantes, les commentaires sur le domaine des besoins ne précisent pas si la femme a eu des contacts avec son enfant ou ses enfants pendant son incarcération. Ce genre de renseignement n'est indiqué que pour 114 femmes seulement, soient 35 % de toutes les femmes ayant des enfants. Il ne faut pas en conclure que les autres femmes n'ont pas de rapports avec leurs enfants; c'est simplement que les évaluations initiales ne contiennent pas l'information requise pour déterminer le pourcentage de femmes qui restent en contact avec leurs enfants pendant leur incarcération. Soixante-sept (67)

des femmes pour qui ce renseignement figure dans le dossier d'évaluation initiale ont des rapports avec leurs enfants, 29 (25,4 %) n'en ont pas et 18 (15,8 %) ont l'intention de demander ou ont déjà demandé des visites familiales privées (rencontre dans l'intimité avec les enfants ou les membres de la famille dans des unités distinctes).

Dans la majorité des cas, les commentaires sur les domaines des besoins ne précisent pas la nature des contacts que les femmes ont avec leurs enfants pendant toute la durée de leur incarcération; ces commentaires sont plutôt d'ordre général comme ceux-ci : " ...est en relation continue avec ses enfants et les accompagne dans ce qu'ils vivent " ou " ...voit régulièrement ses enfants. " Certains dossiers contiennent toutefois des renseignements précis sur le genre de rapports entretenus avec les enfants. Selon l'information disponible, les visites et les appels téléphoniques sont les moyens les plus fréquemment utilisés pour maintenir le contact avec les enfants. Dans certains cas, la fréquence des appels et visites est mentionnée et va d'un appel par jour à un appel ou une visite " occasionnel ", à tous les mois ou à tous les deux mois.

Il nous est apparu pertinent d'explorer la mesure dans laquelle les femmes qui maintiennent le contact avec leurs enfants pendant cette période s'occupaient aussi de leurs enfants avant leur incarcération. Le peu de données disponibles ne permet qu'une estimation approximative, mais donne à penser que les femmes qui vivent avec leurs enfants avant d'être incarcérées (à titre de chef de famille monoparentale ou avec l'enfant et son père) sont plus susceptibles de rester en rapport avec leurs enfants pendant leur incarcération. Il est cependant important de souligner que, selon les commentaires sur le domaine des besoins inscrits dans l'espace réservé à cet effet, un tiers des femmes qui maintiennent le contact avec les enfants pendant leur incarcération ne vivaient probablement pas avec ceux-ci à temps plein auparavant.

Pour obtenir des résultats plus fiables, il faudrait toutefois réunir des données plus complètes sur la façon dont les femmes continuent de remplir leur rôle de mère.

D'autres aspects importants des rapports mère-enfants pendant l'incarcération méritent d'être examinés. Dans une grande mesure, les mères dépendent d'autres personnes pour leur " faciliter " les relations avec les enfants. En accord avec les constatations du *Sondage*, l'*Examen des EI* et tout particulièrement des commentaires sur le domaine des besoins, révèle qu'il existe parfois une relation positive et bienveillante entre la mère et la personne qui s'occupe de son enfant. Toutefois, des situations tout à fait contraires sont également décrites : la personne qui dispense des soins à l'enfant hésite à amener l'enfant dans l'établissement où la mère est détenue ou à aider celle-ci à maintenir le contact avec son enfant. Certains commentaires sur le domaine des besoins rappellent au personnel l'importance de tenir compte des besoins des femmes en tant que mères. Ainsi, certains dossiers indiquent que le personnel de l'établissement a aidé des femmes à communiquer avec les parents de famille d'accueil de leurs enfants et a tenté de faciliter le transfert d'un enfant dans une famille d'accueil vivant plus près de l'établissement. D'autres commentaires affirment que " la femme aurait tout intérêt à demander des visites familiales privées et à rester en contact avec ses enfants " sans que l'on puisse toutefois avoir la certitude que cette opinion reflète les besoins et les projets de la mère ou s'il s'agit simplement d'une hypothèse. Il est important d'établir une distinction entre le besoin réel qu'ont les femmes de rester en relation avec leurs enfants et des hypothèses formulées par d'autres personnes concernant la nature de ce besoin; cette question mériterait d'être étudiée de manière plus approfondie.

Résumé des constatations concernant le rôle parental

Comparativement à l'échantillon du *Sondage*, celui de l'*Examen des EI* comprend beaucoup plus de femmes ayant des enfants. Contrairement au *Sondage*, la plupart des femmes qui sont les premiers fournisseurs de soins à au moins un de leurs enfants avant leur incarcération ne sont pas des chefs de famille monoparentale; elles vivent plutôt avec l'enfant et le père de celui-ci (ou leur conjoint de fait). Les deux études révèlent que, pendant l'incarcération des femmes, les principaux pourvoyeurs des enfants sont les grands-parents de ces derniers, le plus souvent la grand-mère maternelle. Dans bien des cas, les données sur le maintien de rapports entre les mères et les enfants ne sont pas disponibles, mais les propos recueillis permettent de penser que la plupart des femmes qui ont des enfants restent en contact avec eux pendant leur incarcération.

Les antécédents de violence

L'information sur la violence présentée dans le rapport du *Sondage* renvoie à la fréquence des mauvais traitements subis par les femmes, qui va de " maltraitée régulièrement pendant une longue période " à " maltraitée une fois ou deux " ou " jamais ". Le rapport du *Sondage* contient aussi des renseignements concernant le genre de mauvais traitements que les femmes ont subis, à savoir des agressions sexuelles ou une violence physique ou les deux. Dans les évaluations initiales des délinquantes, les commentaires sur le domaine des besoins ne contiennent pas ce genre de renseignements, et c'est la raison pour laquelle il est impossible de comparer les constatations de l'*Examen des EI* à celles du *Sondage*.

Il faut rappeler que les méthodes différentes utilisées pour ces deux études limitent la comparaison des conclusions, d'où la difficulté, dans certains cas, d'évaluer les tendances. Les renseignements obtenus lors du *Sondage* proviennent d'entrevues individuelles avec les femmes, spécialement conçues pour réunir des données de cette nature. En revanche, l'évaluation initiale a pour but d'évaluer les besoins criminogènes (et les risques) des femmes de façon à leur proposer des programmes répondant à ces besoins. Aucune des questions posées ne vise tout particulièrement à évaluer les expériences de violence qu'elles ont vécues. Lors de l'évaluation initiale, les renseignements ayant trait à de telles expériences sont donc divulgués par les femmes lors des échanges portant sur les autres domaines des besoins tels que l'emploi, la vie conjugale et familiale, les fréquentations et les interactions sociales, la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, le fonctionnement dans la collectivité, les orientations et les attitudes personnelles et affectives. Si l'on garde à l'esprit le contexte dans lequel les renseignements sur les expériences de violence vécues par les femmes sont obtenus, il va de soi que les conclusions

sur ce sujet, qui s'appuient sur les données consignées dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine de besoins des EI ne peuvent être considérées comme précises ou complètes.

Nombre de femmes qui ont indiqué avoir vécu des expériences de violence

L'examen des commentaires sur le domaine des besoins montre que les milieux de l'enfance et de l'adolescence, et les expériences de vie adulte, décrits par les femmes sont fort diversifiés. Ces descriptions vont de visions très positives de l'enfance, de l'adolescence et de la vie adulte, à l'évocation d'une extrême violence. Lorsqu'il est question de violence, de très grandes variations sont constatées dans les commentaires sur le domaine des besoins. Certains dossiers ne contiennent que des déclarations générales au sujet des expériences de violence, comme celles-ci : " déclare avoir été maltraitée alors qu'elle était enfant ", " a grandi dans une famille violente et dysfonctionnelle ", " a été violentée par son conjoint de fait ", etc. D'autres commentaires sur le domaine de besoins indiquent que les femmes ont précisé la nature de la violence subie (physique, psychologique, sexuelle). Des exemples d'expériences de violence vécues par les femmes sont fournis à l'annexe B. Afin d'estimer le pourcentage des femmes ayant indiqué avoir été maltraitées à une période ou l'autre de leur vie, nous avons placé ensemble les dossiers évoquant de manière générale ou plus précise des expériences de violence vécues pendant l'enfance, l'adolescence et la vie adulte. Dans l'ensemble, l'*Examen des EI* permet d'affirmer qu'environ 78,8 % des femmes ont déjà été victimes de violence.

Certains commentaires sur le domaine des besoins font remarquer que la femme refuse de fournir des détails sur les expériences de violence qu'elle a vécues ou qu'elle ne parvient pas à se remémorer ceux-ci. Il faut aussi signaler que le rapport sur le *Sondage* soulève la possibilité que des femmes aient complètement oublié les mauvais traitements subis. Il est donc important

de rappeler que le fait qu'une femme n'évoque aucun épisode de violence dans sa vie ne signifie pas nécessairement qu'elle n'a jamais été maltraitée.

Il s'est révélé à la fois problématique et difficile de diviser en catégories les expériences racontées. Dans certains cas, la femme déclare n'avoir jamais vécu de violence et avoir été en bons termes avec ses parents. Pourtant, cette même femme décrit un milieu familial dysfonctionnel dans lequel elle était couramment témoin de violence et de querelles entre ses parents et entre ses frères et sœurs. Dans d'autres cas, la femme déclare s'être sentie aimée, acceptée et entourée pendant son enfance et avoir grandi dans un milieu familial stable favorisant son épanouissement. La femme elle-même qualifie de positives les expériences de son enfance. Même si ces récits sont diamétralement opposés, les femmes qualifient de positives, dans les deux cas, leurs relations avec leurs familles. Aux fins de la présente étude, le premier cas a été codé " famille dysfonctionnelle et violente " et le second " expériences positives durant l'enfance ". Cette distinction est justifiée notamment par le fait qu'il semble plus pertinent, compte tenu des buts visés, de classer dans des catégories différentes les femmes qui sont peut-être aux prises avec des problèmes découlant des expériences de leur enfance (même si elles ne qualifient pas celles-ci d'expériences de violence) et celles qui ne vivent probablement pas de tels problèmes et dont les expériences de l'enfance peuvent même représenter un " atout ". En deuxième lieu, bon nombre de femmes décrivent des expériences qu'elles ne jugent pas violentes, telles que la négligence, le rejet ou le fait d'être témoin de la violence, mais qui sont relevées dans les écrits sur le sujet comme des formes de violence (Demare, 1996). Ce constat, ajouté au fait que certaines femmes ont peut-être senti le besoin de redéfinir leurs expériences de violence afin d'y survivre (ce qui les amène à ne pas qualifier de violentes certaines de ces expériences) est une raison de les inscrire dans la catégorie " expérience de violence ". Enfin,

dans certains cas, il est évident que les femmes considèrent comme " positives " les expériences de leur enfance par comparaison avec la violence extrême qu'elles ont vécue par la suite.

Sans perdre de vue les difficultés susmentionnées et les limites de la collecte de données sur les expériences de violence, et compte tenu de la méthode employée dans l'*Examen des EI*, il n'est pas approprié d'établir une comparaison statistique entre les constatations de la présente étude et celles du *Sondage*. Cependant, les pourcentages sont les mêmes. L'*Examen des EI* montre que 78,8 % des femmes affirment avoir subi des mauvais traitements. Le *Sondage* parvient à la conclusion que 82 % (84) des détenues de la Prison des femmes et 72 % (49) des femmes sous responsabilité provinciale ont déjà été victimes de violence physique ou sexuelle. Par conséquent, même s'il est difficile de comparer les résultats des deux études, il n'en demeure pas moins que les deux révèlent qu'une forte proportion des femmes a vécu des expériences de violence.

En dernier lieu, il convient de rappeler que les récits documentés que font les femmes sur les expériences vécues pendant l'enfance et la vie adulte n'évoquent pas nécessairement des épisodes de violence et que, comme nous l'avons déjà vu, certaines femmes affirment avoir eu dans le passé des relations très positives. Ces relations positives ont également été codées dans la présente étude.

Évocation d'expériences de violence au cours de l'enfance et de l'adolescence

Le tableau 6 montre, qu'au total, 60,5 % des femmes pour lesquelles des renseignements sur les expériences de l'enfance et de l'adolescence étaient disponibles ont indiqué avoir été maltraitées. Une allusion générale à la violence est faite par 22,1 % des femmes, tandis que 38,4 % d'entre elles fournissent des détails sur les mauvais traitements subis pendant l'enfance et

l'adolescence.

Tableau 6
Évocation des expériences que les femmes ont vécues pendant l'enfance et l'adolescence

	Examen des EI (N=385)[a]	
	n	%
Allusion générale à la violence	85	(22,1)
Descriptions précises de la violence subie	148	(38,4)
Aucune expérience de violence	73	(19,0)
Milieu positif et favorable	66	(17,1)
Expériences comportant d'autres caractéristiques	13	(3,4)

Remarque. [a] Les renseignements concernant les expériences de l'enfance et de l'adolescence n'étaient pas disponibles pour 41 femmes.

Même si certaines femmes évoquent des expériences vécues pendant leur enfance et leur adolescence sans qualifier celles-ci de violentes, il est important de ne pas oublier que l'absence du qualificatif " violentes " ne signifie pas nécessairement que ces femmes n'ont pas été maltraitées.

Le tableau 7 indique le genre de violence que 38,4 % des femmes ont reconnu avoir subi. La violence physique et sexuelle est mentionnée dans plus de 60 % des cas et bon nombre de femmes ont manifestement été victimes de différentes formes de mauvais traitements.

Tableau 7
Formes de violence que les femmes affirment avoir subies pendant l'enfance et l'adolescence

	Examen des EI (N=148)[a]	
	n	%
Violence physique	100	(67,6)
Violence sexuelle	94	(63,5)
Violence psychologique	53	(35,8)

Remarque. Une femme peut être représentée plus d'une fois et c'est la raison pour laquelle le total des pourcentages n'est pas égal à 100.
[a] Les renseignements au sujet des expériences de l'enfance et de l'adolescence n'étaient pas disponibles pour 41 femmes. Les 85 femmes qui n'ont fait qu'une allusion générale à la violence subie ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

Dans certains cas, des renseignements sur l'agresseur sont également fournis. Selon l'information disponible, quoique celle-ci soit restreinte, il semble que les auteurs de violence physique soient le plus souvent les pères, suivis des mères, puis des deux parents. Dans le cas des agressions sexuelles, les agresseurs les plus fréquemment identifiés sont des proches, plus d'un membre de la famille, et d'autres personnes (gardiens ou gardiennes d'enfants, voisins, etc.). Les auteurs de violence psychologique sont le plus souvent les mères, suivies des pères.

Les expériences codées " descriptions précises de la violence subie " sont manifestement attribuables à un groupe très hétérogène. Dans certains cas, les agresseurs sont des membres de la famille immédiate et le mauvais traitement est infligé à de nombreuses reprises dans un climat familial violent et instable. Dans d'autres cas, les agresseurs ne sont pas connus ou pas très bien connus de la femme et il se peut qu'elle ait vécu par ailleurs dans un environnement familial assez stable. Cette remarque est pertinente compte tenu que les renseignements sur le contexte

dans lequel la violence a été exercée peuvent nous aider à comprendre la signification de cette violence et nous éclairer davantage sur les conséquences que celle-ci peut avoir pour les femmes. Toutefois, étant donné l'insuffisance de l'information disponible, il s'est révélé impossible d'explorer plus avant cette question dans le cadre de la présente étude.

Les fugues et les foyers d'accueil

Les dossiers de 52 femmes indiquent qu'elles se sont enfuies de la maison avant leur majorité. Dans la plupart des cas, ces fugues sont associées à des familles dysfonctionnelles et violentes. Les expériences vécues après avoir quitté la maison nous apprennent que bien souvent les fugues ne font qu'exposer les femmes à d'autres mauvais traitements et à des agresseurs différents et ne leur permettent pas de vivre dans un milieu plus sécuritaire. D'autres femmes, moins nombreuses cependant, déclarent ne pas avoir subi de violence dans le milieu où elles ont grandi, ce qui ne les a pas empêchées de s'enfuir de la maison. Les principales raisons fournies pour avoir quitté la maison sont les suivantes : " accompagner des amis " et " faire l'expérience de se débrouiller seules ". Compte tenu de la faible taille de l'échantillon et du caractère souvent incomplet des données disponibles sur ce sujet d'une part, et de la signification que ces événements peuvent avoir dans la vie des femmes d'autre part, il y aurait lieu de pousser plus loin l'étude du rapport qui existe entre la qualité du milieu de l'enfance et le risque que les femmes s'enfuient de chez elles.

Les dossiers de 77 femmes indiquent qu'elles ont été enlevées à leurs parents pour être confiées à des familles d'accueil pendant une partie ou la majeure partie de leur enfance. L'examen des motifs pour lesquels de telles mesures ont été prises révèle que, pendant leur enfance, ces femmes ont souvent été placées en famille d'accueil parce qu'on avait pu établir

qu'elles étaient négligées ou violentées par l'un de leurs parents ou par les deux. Cependant, dans certains cas, il est indiqué que la femme était une enfant difficile qui avait des problèmes de comportement et (ou) que les parents avaient eux-mêmes demandé à ce qu'elle soit confiée à une famille d'accueil parce qu'ils n'en venaient pas à bout. Dans certains cas, les femmes affirment avoir été un " fardeau " pour leurs parents ou avoir été " envoyées " en famille d'accueil pour des motifs " disciplinaires ". Ces expériences peuvent avoir des répercussions d'une importance capitale sur la vie des femmes. Cependant, de tels renseignements ne sont disponibles que pour un très petit échantillon, d'où la nécessité de pousser plus loin l'étude de cette question.

Expériences de violence que les femmes affirment avoir vécues au cours de leur vie adulte

Le tableau 8 montre que, dans l'ensemble, 75,4 % des femmes dont les dossiers contiennent des renseignements sur leur vie adulte affirment avoir été maltraitées pendant cette période de leur existence (qu'elles aient fait une allusion générale à la violence subie ou fourni des détails sur les mauvais traitements subis). Les évaluations initiales d'un nombre assez élevé de femmes (104, soit 24,4 % de tout l'échantillon) ne contiennent aucun renseignement sur la violence subie au cours de la vie adulte, ce qui peut avoir des effets sur l'exactitude des estimations établies.

Tableau 8
Expériences de violence que les femmes affirment avoir vécues au cours de leur vie adulte

	Examen des EI (N=322)[a]	
	n	%
Allusion générale à la violence subie	90	(27,4)
Renseignements détaillés sur la violence subie	158	(48,0)
Aucune expérience de violence	74	(22,5)

Remarque. [a] Ce renseignement n'était pas disponible pour 104 femmes.

Les formes de violence vécues au cours de la vie adulte sont présentées au tableau 9. Dans bien des cas, les femmes déclarent avoir été victimes de nombreuses formes de violence, la violence physique et verbale étant la plus fréquente (38,6 %).

Tableau 9
Formes de violence que les femmes affirment avoir subies au cours de leur vie adulte

	Examen des EI (N=158)[a]	
	n	%
Violence physique et verbale	61	(38,6)
Violence physique	54	(34,2)
Violence verbale, sexuelle et physique	27	(17,1)
Violence verbale et psychologique	12	(7,6)
Violence sexuelle	4	(2,5)

Remarque. [a] Les renseignements concernant les expériences de la vie adulte n'étaient pas disponibles pour 104 femmes. Quatre-vingt-dix femmes n'ont fait qu'une allusion générale à la violence subie; les déclarations de ces femmes ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

Les renseignements disponibles, quoique très restreints, donnent à penser que les agresseurs des femmes au cours de la vie adulte sont le plus souvent leurs conjoints. Pourtant, l'examen des récits que font les femmes de leurs relations, font apparaître deux tendances. Environ la moitié des femmes pour lesquelles cette information est disponible ont été maltraitées par tous leurs conjoints. L'autre moitié des femmes ont aussi vécu des relations violentes avec un ou plusieurs conjoints, mais ont également eu des conjoints aimants et bienveillants.

La toxicomanie va presque toujours de pair avec la violence. Le plus souvent, les femmes boivent et se droguent pour " tenir le coup " et survivre aux mauvais traitements auxquels elles sont exposées. Dans d'autres cas, leurs agresseurs (leurs conjoints, la plupart du temps) sont des buveurs excessifs et les forcent à boire avec eux. Certaines femmes sont elles-mêmes violentes à l'endroit de leurs conjoints et décrivent des affrontements dans lesquels les deux parties " attaquent " et se défendent tour à tour. D'autres femmes affirment enfin que, lorsqu'elles ripostent à la violence, celle-ci diminue ou cesse complètement.

La population autochtone et les expériences de violence

Selon le rapport sur le *Sondage*, la violence est beaucoup plus omniprésente dans la vie des femmes autochtones (Shaw et al., 1990, p.30) que dans celle des femmes non autochtones. Il y est indiqué que 90 % des femmes autochtones et 61 % des femmes non autochtones sont physiquement violentées, tandis que 61 % des premières et 50 % des secondes sont victimes d'agressions sexuelles. Les tableaux 10 et 11 résument les conclusions de la présente étude concernant les expériences de violence que ces deux groupes de femmes déclarent avoir vécues pendant l'enfance et l'adolescence, et une fois devenues adultes.

Le tableau 10 montre que dans l'échantillon constitué pour l'*Examen des EI*, 75,9 % des femmes autochtones pour lesquelles l'information est disponible avouent avoir été maltraitées pendant leur enfance et leur adolescence (qu'elles aient fait une allusion générale à la violence vécue ou fourni des détails sur les mauvais traitements subis), alors que ce pourcentage tombe à 55,6 % pour les femmes non autochtones. De plus, un plus faible pourcentage de femmes autochtones (10,8 %) que de femmes non autochtones (21,6 %) affirment n'avoir jamais subi aucune forme de violence.

Tableau 10
Expériences de violence que les femmes autochtones et non autochtones déclarent avoir vécues pendant l'enfance et l'adolescence

	Autochtones (N=83)[a]		Non autochtones (N=282)[b]	
	n	%	n	%
Allusion générale à la violence	21	(25,3)	56	(19,8)
Descriptions précises de la violence subie	42	(50,6)	101	(35,8)
Aucune expérience de violence	9	(10,8)	61	(21,6)
Milieu positif et favorable	8	(9,6)	54	(19,1)

Remarque. Les renseignements, selon les origines raciales, n'étaient pas disponibles pour 21 femmes [allusion générale (8), descriptions précises (5), aucune violence (3), milieu positif (4), aucune information au sujet de la violence (1)].

[a] Ce renseignement n'était pas disponible pour 5 femmes autochtones.

[b] Ce renseignement n'était pas disponible pour 35 femmes non autochtones.

Le tableau 11 démontre que 95,9 % des femmes autochtones affirment avoir subi de mauvais traitements au cours de leur vie adulte (qu'elles aient fait une allusion générale à la violence vécue ou fourni des détails sur les mauvais traitements subis), tandis que 74,2 % des femmes faisant partie de l'échantillon non autochtone font les mêmes révélations. Seulement 4,1 % des femmes autochtones et 27,6 % des femmes non autochtones déclarent n'avoir jamais subi de violence au cours de leur vie adulte.

Tableau 11
Expériences de violence que les femmes autochtones et non autochtones déclarent avoir vécues au cours de leur vie adulte

	Autochtones (N=74)[a]		Non autochtones (N=232)[b]	
	n	%	n	%
Allusion générale à la violence	26	(35,1)	61	(26,3)
Descriptions précises de la violence subie	45	(60,8)	107	(46,1)
Aucune expérience de violence	3	(4,1)	64	(27,6)

Remarque. Les renseignements, selon les origines raciales, n'étaient pas disponibles pour 21 femmes [allusion générale (3), descriptions précises (6), aucune violence (7), aucune information au sujet de la violence (5)].
[a] Ce renseignement n'était pas disponible pour 14 femmes autochtones.
[b] Ce renseignement n'était pas disponible pour 85 femmes non autochtones.

Un test du khi carré a été réalisé afin d'examiner les différences entre les deux groupes (femmes autochtones et non autochtones) concernant la prévalence de la violence pendant l'enfance et l'adolescence, et au cours de la vie adulte. Les femmes ayant fait une allusion générale à violence subie et celles ayant fourni des descriptions précises de cette violence ont été regroupées en une seule catégorie. Une différence statistiquement significative est apparue entre les femmes autochtones et non autochtones [($\chi 2$ (1, $\underline{N}$ = 365) = 10,13, p>0,01)], indiquant que les premières avaient été beaucoup plus souvent maltraitées, ou déclaré avoir été maltraitées, que les secondes. Dans le même ordre d'idées, un beaucoup plus grand nombre de femmes autochtones déclarent avoir vécu des expériences de violence au cours de leur vie adulte ou décrivent ces expériences [($\chi 2$ (1, $\underline{N}$ = 311) = 19,20, p> 0,001)]. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence car ils peuvent être faussés par le fait que les renseignements voulus n'étaient pas disponibles pour une forte proportion de l'échantillon non autochtone (environ 27 %). Toutefois, les conclusions de la présente étude correspondent assez bien à celles du

Sondage et indiquent clairement que, dans les deux échantillons, les femmes autochtones incarcérées ont souvent vécu des expériences de violence.

Résumé des conclusions sur les expériences de violence

La nature des données sur la violence réunies dans le cadre de la présente étude et du *Sondage* est fort différente; il est donc impossible de comparer bon nombre des problématiques soulevées dans les deux démarches. Cependant, les résultats révèlent, dans les deux échantillons, qu'un pourcentage élevé de femmes déclarent avoir été maltraitées pendant une période ou l'autre de leur vie, ou toute leur vie durant. Les renseignements disponibles suggèrent également que la majorité des femmes dont les dossiers d'évaluation initiale ont été examinés et qui ont fourni des descriptions précises des mauvais traitements subis ont été victimes de différentes formes de violence. L'analyse des différences entre les expériences de violence que les femmes autochtones et non autochtones affirment avoir vécues révèle que les premières sont beaucoup plus nombreuses que les secondes à avoir subi des mauvais traitements pendant leur enfance et leur adolescence, et au cours de leur vie adulte. Cette constatation rejoint celle du *Sondage* qui montre que les expériences de violence sont plus fréquentes chez les femmes autochtones.

DISCUSSION

L'*Examen des EI* constitue, dans une large mesure, une étude de type exploratoire dont le principal objectif est d'obtenir des renseignements sur la manière dont les délinquantes s'acquittent de leur rôle parental ainsi que sur les expériences de violence qu'elles ont vécues. Des efforts ont également été faits pour comparer les constatations de la présente étude avec celles du *Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale* (Shaw et al., 1990), tout en ne perdant pas de vue les limites d'une telle comparaison, compte tenu du fait que les deux études ont été réalisées à l'aide de méthodes différentes. Ces limites, de même que les aspects qui mériteraient d'être davantage approfondis, sont présentées ci-dessous.

Les renseignements obtenus grâce au *Sondage* se fondent sur des entrevues individuelles réalisées avec les femmes incarcérées dans le but de mieux comprendre les problématiques examinées. Pour la présente étude, les commentaires sur le domaine des besoins figurant dans l'espace réservé à cette fin dans le formulaire d'évaluation initiale des délinquantes sont la seule source d'information. Ce formulaire a été conçu à des fins différentes et ne vise pas précisément à évaluer les questions auxquelles s'intéresse la présente étude; nous ne nous attendions pas non plus à ce que l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins contienne des renseignements précis et détaillés sur les questions concernant le rôle parental et les expériences de violence antérieures. Ces formulaires d'évaluation initiale sont utilisés lors de l'admission des délinquantes dans un établissement et servent à évaluer le risque qu'elles présentent et leurs besoins afin d'élaborer leur plan correctionnel et leur proposer des programmes répondant à leurs besoins. Par conséquent, le formulaire d'évaluation initiale ne contient aucune question ou section visant plus particulièrement à réunir systématiquement des renseignements sur les expériences de violence que les femmes ont vécues. Lorsque de tels renseignements figurent dans

l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins, c'est surtout parce que les femmes ont spontanément évoqué ces expériences de violence. Dans la plupart des évaluations initiales examinées, nous avons relevé, dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins, tout au moins une certaine allusion aux expériences vécues pendant l'enfance et au cours de la vie adulte, ce qui nous donne une idée générale du problème. Si l'on voulait obtenir des renseignements plus précis sur les expériences de violence, il faudrait réaliser une étude portant plus particulièrement sur celles-ci.

Une autre limite de la présente étude tient au fait que, dans les évaluations initiales, il manquait un plus ou moins grand nombre de données. Cette lacune a été prise en compte dans le calcul des estimations (pourcentages), mais il ne faut pas la perdre de vue, car elle peut influencer les tendances dégagées dans le cadre de l'étude. Les données manquantes peuvent aussi avoir conduit à des résultats en apparence incohérents tels qu'une légère différence dans le pourcentage d'enfants adultes qu'ont les femmes, comme c'est le cas dans les tableaux 4 et 5 (11,9 % et 12,2 % respectivement).

En gardant à l'esprit les lacunes susmentionnées, de même que les résultats de l'examen des commentaires sur le domaine des besoins figurant dans les évaluations initiales des délinquantes, les conclusions suivantes peuvent être tirées. En ce qui concerne le rôle parental, les résultats du *Sondage* et de l'*Examen des EI* montrent tous les deux que la vaste majorité des détenues sous responsabilité fédérale sont mères d'enfants mineurs. Dans l'échantillon retenu pour l'*Examen des EI*, une plus forte proportion de femmes ont des enfants. Dans les deux échantillons, la majorité des femmes ont entre un et trois enfants, mais certaines en ont davantage. Dans les deux études, plus de la moitié des femmes (62,4 % de l'échantillon du

Sondage et 52,1 % de l'échantillon de l'*Examen des EI*) étaient les premières responsables d'au moins un de leurs enfants avant de commettre une infraction.

Une différence statistiquement significative est constatée entre les deux échantillons en ce qui a trait aux dispositions qu'ont prises pour faire garder leurs enfants les femmes qui étaient, avant leur incarcération, les premières dispensatrices de soins à un de leurs enfants ou plus. Proportionnellement, les mères chefs de famille sont plus nombreuses dans l'échantillon du *Sondage*, tandis que, dans l'échantillon de l'*Examen des EI*, un plus grand nombre de femmes qui étaient les principales pourvoyeuses de soins à leurs enfants vivaient à la fois avec un enfant ou plus et un conjoint.

Il faut signaler qu'il est parfois très difficile de déterminer quelles dispositions ont été prises pour la garde des enfants et la mesure dans laquelle les femmes s'occupaient de ceux-ci. Ces difficultés ne découlent pas de la façon dont l'information a été fournie, mais plutôt du fait que la vie de certaines femmes se caractérise par de nombreux changements soudains et imprévisibles qui ont inévitablement une incidence sur leur rôle de mère pourvoyeuse de soins de même que sur les dispositions prises pour la garde des enfants. Par ailleurs, et c'est souvent le cas lorsque des données doivent être divisées en catégories et constituer une " photo sur le vif ", il devient alors difficile de définir la situation qui décrit le mieux les dispositions prises pour la garde des enfants. Étant donné que les femmes vivent des situations complexes et souvent très pénibles, il ne leur est pas toujours possible de maintenir le contact avec leurs enfants ou de les garder en permanence avec elles. Certaines ont perdu la garde de certains de leurs enfants à cause de problèmes de toxicomanie et (ou) de santé mentale mais aussi à cause d'incarcérations antérieures. Ce ne sont cependant pas toutes les femmes qui mènent une vie agitée et instable. L'examen des évaluations initiales des délinquantes a montré que bon nombre de femmes

faisaient preuve de stabilité et de jugement dans les soins prodigués aux enfants et dans les dispositions prises pour les faire garder.

En ce qui concerne les dispositions prises pour la garde des enfants pendant l'incarcération des mères, les deux études montrent que la plupart des femmes font appel aux grands-parents des enfants, habituellement les grands-mères maternelles. La deuxième mesure la plus populaire pour la garde des enfants est la famille d'accueil, dans l'échantillon du *Sondage*, et le père de l'enfant ou des enfants, dans l'*Examen des EI*. Il faut rappeler cependant que, compte tenu de la nature des données, il est impossible de vérifier si cette différence est statistiquement significative.

La deuxième disposition la plus fréquente pour la garde des enfants, telle qu'observée au cours de la présente étude, à savoir le recours au père, peut possiblement être associée au fait que, comparativement à celui du *Sondage*, l'échantillon de l'*Examen des EI* compte un plus grand nombre de femmes ayant vécu avec leurs enfants et un conjoint (père des enfants) que de mères chefs de famille. Il est par conséquent raisonnable de présumer que les enfants vont continuer de vivre avec leur père après l'incarcération de leur mère. Par contre, dans certains cas, les enfants qui vivaient avec leurs deux parents avant l'incarcération de leur mère, ne restent pas avec leur père après le départ de celle-ci. Des renseignements complets à ce sujet n'étaient pas toujours disponibles, d'où l'impossibilité de déterminer la mesure dans laquelle et les raisons pour lesquelles certains enfants, qui vivaient avec leurs deux parents, ont changé de lieu de résidence après l'incarcération de leur mère.

Les contacts qu'ont les femmes avec leurs enfants pendant leur incarcération ont également été examinés. Les données disponibles à ce sujet sont limitées. Toutefois, selon les renseignements réunis, la majorité des femmes auraient maintenu des relations avec leurs enfants

alors qu'elles étaient emprisonnées. Il est cependant difficile de déterminer avec précision la nature de ces relations et si la femme était la principale prestataire de soins à ses enfants avant son incarcération. On peut présumer, en gros, que ces contacts prennent le plus souvent la forme de visites et d'appels téléphoniques dont la fréquence varie entre un téléphone par jour et un appel occasionnel ou une visite à tous les mois ou à tous les deux mois. Il semble également que la plupart des femmes qui maintiennent le contact avec leurs enfants vivaient à plein temps avec eux avant leur incarcération. Il est cependant important de souligner que certaines des femmes qui, selon toute vraisemblance, n'habitaient pas avec leurs enfants avant d'être incarcérées, sont quand même restées en contact avec ceux-ci pendant la période d'incarcération. Il ne fait aucun doute que cette question devrait être examinée de plus près lors de prochaines études car on pourrait ainsi aider les femmes à satisfaire leurs aspirations maternelles pendant leur incarcération.

Avant leur incarcération, les femmes n'étaient pas toutes dans la même situation concernant la garde des enfants; il est donc possible que toutes n'aient pas les mêmes besoins en ce qui a trait à leur rôle de mère pendant l'incarcération. Il a été relevé dans les écrits sur ce sujet (Garcia Coll et al, 1998; Wine, 1992) que les femmes qui ont des enfants " à l'extérieur " et qui sont conscientes de leur rôle de mère sont parfois beaucoup plus motivées à effectuer des changements dans leur vie et à " tenir le coup ". Il arrive même qu'une femme qui n'est pas le principal fournisseur de soins à ses enfants avant son incarcération profite de son séjour en prison pour " réexaminer sa façon de vivre ", ce qui peut l'amener à reprendre contact avec ces derniers. Une telle démarche peut soulever des problématiques différentes de celles des femmes qui vivaient à temps plein avec leurs enfants avant leur incarcération. Afin de cerner ces besoins particuliers et d'y répondre le plus efficacement possible, il y aurait lieu d'étudier de manière

plus approfondie le lien qui existe entre les soins donnés aux enfants avant l'incarcération et les désirs des femmes en ce qui concerne les enfants pendant leur incarcération.

Il faut aussi mentionner un aspect très important du rôle parental qui n'a pas été abordé au cours de la présente étude (ni d'ailleurs lors du *Sondage*). Cet aspect est celui des réactions possibles des enfants à l'incarcération de leur mère. Les écrits sur ce sujet permettent de penser, qu'à la suite de l'incarcération de leur mère, les enfants peuvent développer différents problèmes de comportement, éprouver un fort sentiment de honte, ne pas avoir un soutien social suffisant ou réagir de bien d'autres façons problématiques (Shaw, 1992; Stanton, 1980; Wine, 1992). Des allusions occasionnelles aux réactions des enfants dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins indiquent que ces réactions peuvent aussi être un facteur important qui influence le maintien ou la rupture des contacts entre les enfants et leur mère pendant l'incarcération de cette dernière. Certains commentaires sur le domaine des besoins précisent également que les difficultés qu'éprouvent les enfants sont une source d'inquiétude pour les mères incarcérées. Afin de bien comprendre les problèmes que vivent les femmes incarcérées en ce qui a trait à leur rôle parental, il faudrait aussi examiner les situations que vivent les enfants.

Le deuxième objectif de l'*Examen des EI* des délinquantes était d'examiner les renseignements disponibles sur les antécédents de violence vécus par les femmes. Sans perdre de vue la possibilité que les hypothèses au sujet de cette question soient inexactes, l'examen des évaluations initiales, tout comme le *Sondage*, montre clairement qu'une très forte proportion des femmes affirment avoir été maltraitées au cours de l'enfance et de la vie adulte. Lors de l'*Examen des EI*, les commentaires sur le domaine des besoins indiquent que, dans 78,8 % des cas, les femmes déclarent avoir subi de la violence à un moment ou l'autre de leur vie; lors du *Sondage*, 82 % des détenues de la Prison des femmes et 72 % de celles qui purgent leur peine

dans un établissement provincial affirment avoir déjà été victimes de violence (Shaw et al., 1990). Les commentaires sur le domaine des besoins des EI examinés montrent qu'un certain nombre de femmes décrivent de manière précise les mauvais traitements subis pendant l'enfance et la vie adulte. Leurs révélations indiquent qu'elles ont souvent été exposées à plus d'une forme de violence.

Tant dans l'*Examen des EI* que dans le *Sondage*, les expériences de violence sont plus fréquentes chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones. La nature des renseignements disponibles rend impossible des comparaisons d'ordre statistique entre les deux études concernant cette question. Cependant, pour l'échantillon de la présente étude, une différence statistiquement significative a été trouvée entre les femmes autochtones et non autochtones en ce qui a trait à la divulgation des expériences de violence vécues aussi bien pendant l'enfance et l'adolescence qu'au cours de la vie adulte. Dans les deux cas, l'information consignée fait plus souvent allusion à de telles expériences pour les femmes autochtones.

Les pourcentages extrêmement élevés, dans les deux études, de femmes qui avouent avoir été victimes de violence montrent bien à quel point ce problème est important au sein de cette population, comme l'avaient déjà montré des études antérieures (Chesney-Lind, 1997; Comack, 1996; Société Elisabeth Fry, 1994; Laishes, 1997). Mais les nombres et pourcentages ne dévoilent que certains aspects des problèmes évoqués et sont, par conséquent, inévitablement limités (et limitatifs). Les expériences de violence révélées par les femmes ont beau être catégorisées et comptabilisées de la même façon, elles ont peut-être, dans les faits, une signification fort différente pour celles qui les vivent, et ces expériences peuvent présenter des variantes que les chiffres ne sauraient exprimer. C'est donc dire que, pour avoir une idée tout à fait juste du problème et comprendre comment la violence subie influence les perceptions qu'ont

les femmes d'elles-mêmes et de leur vie, de même que le choix des moyens qu'elles prennent pour survivre, il faut absolument situer ces expériences dans le contexte dans lequel elles ont été vécues. Cet aspect dépasse manifestement la portée de la présente étude.

Les données réunies grâce à la présente étude indiquent que certaines femmes affirment avoir grandi dans un milieu familial positif. Cette constatation n'est pas souvent prise en compte dans les écrits sur le sujet. Dans le même ordre d'idées, certaines femmes déclarent avoir eu, au cours de leur vie adulte, des rapports agréables, positifs et convenables avec un conjoint. Souvent, la même femme rapporte avoir vécu à la fois des expériences positives et négatives (c'est-à-dire violentes) à diverses époques de sa vie ou avoir été en relation avec des personnes différentes au cours de la même période de son existence. Cet aspect mériterait d'être examiné de plus près lors de prochaines recherches, car la connaissance que nous avons des " atouts " et des ressources potentiels des femmes peut favoriser l'emploi d'une méthode plus holistique de guérison et de ressourcement.

L'*Examen des EI* n'avait pas pour but d'étudier le rapport qui existe entre les deux questions, à savoir le rôle parental des femmes et les expériences de violence qu'elles ont vécues pendant l'enfance et la vie adulte. Toutefois, les données à proprement parler, de même que les thèmes dégagés de l'examen des commentaires sur le domaine des besoins, révèlent, sans aucun doute, l'existence de nombreux points de raccordement entre ces deux aspects des expériences des femmes. Comme l'ont déjà mentionné certains auteurs, il arrive aussi que les modèles auxquels les femmes sont exposés pendant leur enfance réapparaissent dans leur vie d'adulte (Garcia Coll et al., 1998; Chesney-Lind, 1997; Johnston & Rodgers, 1993). Bon nombre de délinquantes ont grandi dans la pauvreté et ont été élevées par des parents ou des parents substituts qui avaient eux-mêmes eu de graves problèmes de violence (Chesney-Lind, 1997;

Comack, 1996; Sommers, 1995) ou des démêlés avec le système judiciaire (Sommers, 1995; Stanton, 1980; Wine, 1992). Ces tendances refont surface au cours de la vie adulte de certaines de ces femmes. Mais en dépit du fait que les auteurs évoquent la possibilité d'une reprise de tels modèles d'une génération à l'autre, peu de chercheurs se sont intéressés aux facteurs déterminants de ces modes de comportement. Une étude plus approfondie de cette question s'impose, tout particulièrement une étude qui tiendrait compte de la façon dont les femmes se perçoivent elles-mêmes et perçoivent les situations qui sont les leurs.

Étant donné le pourcentage extrêmement élevé de femmes qui ont subi différentes formes de violence ou de perturbations dans leurs foyers d'origine, il est tout à fait approprié de s'intéresser aux modèles de relations parents-enfants que les femmes ont " intériorisés " et adoptés. Ces modèles orientent souvent leur façon de concevoir leur rôle de mère et les rapports qu'elles établissent avec leurs enfants (Jenner & McCarthy, 1995). Ces modèles ne sont pas nécessairement une réplique de ceux auxquels elles ont été exposées. Ils correspondent parfois à ce qu'un parent est déterminé à ne pas répéter. Comme l'indique les écrits sur le " ressort psychologique ", il y a parfois, dans une vie " dysfonctionnelle ", des aspects qui en atténuent les effets néfastes et permettent à une personne de développer une certaine " résistance " (Gilgun, 1991; Valentine & Feinauer, 1993; Werner, 1986). D'où l'importance, comme certains l'ont déjà affirmé, d'étudier non seulement les difficultés des femmes, mais aussi leurs atouts. L'examen des commentaires sur le domaine des besoins, de même que les propres récits des femmes auxquels d'autres chercheurs se sont déjà intéressés (Adelberg & Currie, 1991; Société Elizabeth Fry, 1994; Garcia Coll et al., 1998), indiquent que certaines femmes constatent avec une grande tristesse que, même si elles ont fait tout leur possible pour résister aux modèles parentaux de leur enfance, elles ont répété avec leurs enfants certains des comportements insatisfaisants de leurs

propres parents. D'autres, par contre, affirment que le fait d'avoir eu de mauvais parents explique leur détermination à ne pas agir de la même façon avec leurs propres enfants. Il est important de comprendre le lien qui existe entre sa propre façon de concevoir son rôle de parent et la manière dont une personne a été traitée par ses parents pendant son enfance, car la femme qui réussit à traiter son enfant autrement qu'elle a elle-même été traitée par ses parents, puise parfois dans ce comportement nouveau la capacité " d'assumer " les expériences pénibles de sa propre enfance. On peut dès lors entrevoir les avantages éventuels d'études qui chercheraient à mieux comprendre le lien entre la façon dont une femme a grandi, le genre de relations parents-enfants auxquelles elle a été exposée et les rapports qu'elle a établis avec ses propres enfants. Le fait de savoir comment les femmes ont été traitées par leurs parents pendant leur enfance et comment ces expériences ont influencé leur propre conception de leur rôle de mère peut devenir un outil précieux lorsque nous cherchons à les aider pendant leur incarcération et la période ultérieure où elles réintègrent la collectivité, à mieux assumer leur maternité.

Il serait cependant inefficace de voir dans ces problèmes la seule expression de difficultés personnelles. Les expériences que les femmes ont vécues doivent être situées dans leur propre " subjectivité " et expliquées à la fois par le contexte de leur vie quotidienne et leurs antécédents familiaux.

CONCLUSION

En règle générale, l'*Examen des EI* a mis à jour, chez les détenues sous responsabilité fédérale, des modèles maternels et des expériences de violence semblables à ceux qui avaient été cernés lors du *Sondage*. Les résultats font clairement ressortir la nécessité de continuer à aider les femmes à se sortir de difficultés découlant des mauvais traitements qu'elles ont subis et à

assumer leur rôle de mère. Le Service correctionnel du Canada a reconnu l'importance de ces problématiques pour les femmes et c'est la raison pour laquelle le Programme de compétences parentales et le programme Survivantes de traumatismes et d'actes de violence font partie des programmes de base offerts aux délinquantes. Mais précisément à cause de la prévalence de ces problématiques chez les délinquantes, il serait utile de se demander dans quelle mesure ces programmes de base, sous leur forme actuelle, sont efficaces et suffisamment axés sur les besoins des femmes à l'égard de leur rôle de mère et de la violence subie. Plus particulièrement, en ce qui concerne la violence, la *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale* (1994) souligne la nécessité d'offrir à la fois une thérapie individuelle et de groupe aux femmes aux prises avec des problèmes de violence. Mais compte tenu de l'importance de cette problématique et de la forte proportion de femmes touchées par celle-ci, il faudrait sans doute énoncer des lignes directrices plus précises dans ce domaine, étudier plus à fond les besoins des femmes et veiller à les diriger vers les thérapies les mieux adaptées à leurs besoins.

En ce qui concerne le Programme de compétences parentales, il est important de mentionner que les auteurs des *Lignes directrices sur les programmes de compétences parentales destinés aux femmes purgeant une peine fédérale* (1995) affirment qu'il n'existe pratiquement aucune information sur la façon dont ces femmes s'occupent de l'éducation de leurs enfants et sur leurs compétences à cet égard, ce qui montre bien l'importance d'étudier cette question de manière plus approfondie. Cependant, les rapports parents-enfants s'établissent et évoluent dans un contexte précis. Il n'est donc pas suffisant de se renseigner sur les compétences parentales que possèdent les femmes ou qu'elles auraient besoin d'acquérir. Ces compétences doivent être évaluées et mises en relation avec la façon dont les femmes conçoivent la maternité, la

perception qu'elles ont d'elles-mêmes en tant que mères et les liens qui existent entre la manière dont elles éduquent leurs enfants et ont elles-mêmes été éduquées par leurs parents. Compte tenu des expériences et des conceptions de rapports parents-enfants qui peuvent être celles des femmes, il est très important que le Programme de compétences parentales insiste plus particulièrement sur les éléments expérientiels et sur les modèles de comportement parental " intériorisés " au cours de l'enfance. Un autre aspect à prendre en compte en ce qui concerne les compétences parentales des femmes est la situation particulière de leurs enfants, c'est-à-dire leurs réactions comportementales et psychologiques à l'incarcération de leur mère et le stigmate associé à cet événement.

En résumé, les besoins des femmes ayant été assez bien cernés, il est recommandé de pousser plus loin la recherche afin de définir les lignes directrices d'une approche plus globale du processus de ressourcement et de réinsertion sociale. Des études plus approfondies devraient s'intéresser tout particulièrement aux effets interactifs possibles des différents aspects de la vie des femmes. Il serait sans doute utile d'étudier notamment les aspects suivants :

- la possibilité que les modèles parentaux et les expériences vécues par les femmes pendant l'enfance façonnent les relations qu'elles établissent avec leurs propres enfants et aient des répercussions sur la mère et l'enfant tant pendant l'incarcération que pendant la période ultérieure de réinsertion sociale;
- les relations entre la façon dont les femmes s'occupaient de leurs enfants avant d'être incarcérées et le besoin qu'elles éprouvent de maintenir ou d'établir des contacts avec ceux-ci pendant l'incarcération, dans le but de cerner les différents besoins des femmes et leurs difficultés psychologiques compte tenu des situations qu'elles vivent;

- la possibilité que les femmes aient vécu des expériences de violence fort différentes les unes des autres (et par conséquent aient des besoins différents) compte tenu du pourcentage extrêmement élevé de délinquantes qui ont indiqué avoir subi des mauvais traitements.

RÉFÉRENCES

Adelberg, E. et C. Currie, " In their own words: Seven women's stories ", dans E. Adelberg et C. Currie (Éd.), *In conflict with the law: Women and the Canadian justice system*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1993, p. 117-153.

Allen, J., " Motherhood: The annihilation of women " dans J. Trebilcot (Éd.), *Mothering: Essays in feminist theory*, Totowa, N.J., Rowman & Allanheld, 1984, p. 315-331.

Arbour, L., *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kinston*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1996.

Bloom, B., " Incarcerated mothers and their children: Maintaining family ties ", dans *Female offenders: Meeting needs of a neglected population*, Baltimore, United Book Press Inc., 1992, p. 61-68.

Cadieux, M. (Réalisatrice), Mikale-André Joly et Michel Lacombe (Producteurs), *À double tour*, vidéo disponible à l'Office nationale du film, 1993.

Chesney-Lind, M., *The female offender: Girls, women and crime*, London, Sage Publication, 1997.

Comack, E., *Women in trouble: Connecting women's law violations to their histories of abuse*, Halifax, Fernwood Publishing, 1996.

Demare, D., *The childhood maltreatment questionnaire: Examining long-term correlates of childhood maltreatment*, Document présenté au 104^{e} congrès annuel de l'American Psychological Association, Toronto, Canada, août 1996.

Garcia Coll, C., J. L. Surrey et K. Weingarten (Éd.), *Mothering against the odds: Diverse voices of contemporary mothers*, New York, The Guilford Press, 1998.

Garcia Coll, C., J. L. Surrey, P. Buccio-Notaro et B. Molla, " Incarcerated Mothers: Crimes and Punishments ", dans C. Garcia Coll, J. L. Surrey et K. Weingarten (Éd.), *Mothering Against the Odds: Diverse Voices of Contemporary Mothers*, New York, The Guilford Press, 1998, p. 255-278.

Gilgun, J. F., " Resilience and the intergenerational transmission ", dans M. Quinn Patton (Éd.), *Family sexual abuse: Frontline research and evaluation*, London, Sage Publications, 1991, p. 93-106.

Goldberg, M., W. L. Barbara, N. K. Mello, J. Mendelson et T. A. Bower, Impact of maternal alcoholism on separation of children from their mothers: Findings from a sample of incarcerated women, *American Journal of Orthopsychiatry*, 1997, Vol. 66, N^{0} 2, p. 228-238.

Hairston, C. F., Mothers in jail: Parent-child separation and jail visitation, *Affilia*, 1991, Vol. 2, p. 9-27

Heney, J., *Dying on the inside: Suicide and suicidal feelings among federally incarcerated women*, thèse de doctorat inédite, Université Carleton, Ottawa, 1996.

Herman, J. L., *Trauma and recovery*, New York, Basic Books, 1992.

Jenner, S. et G. McCarthy, " Quantitative measures of parenting: A clinical developmental perspective ", dans P.Reder et C. Lucey (Éd.), *Assessment of parenting: Psychiatric and psychological contributions*, New York, Routladge, 1995, p. 136-151.

Johnson, H. et K. Rodgers, K., " A statistical overview of women and crime ", dans E. Adelberg et C. Currie (Éd.), *In Conflict with the law: Women and the Canadian Justice System*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1993, p. 95-117.

Laishes, J., *Stratégie en matière de santé mentale pour les délinquantes*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1997.

Lundy, C., " Women and alcohol: Moving beyond disease theory ", dans D. McCreagy (Éd.), *Health Futures: Alcohol and Drugs*, Interdisciplinary Research Committee, Wilfild Laurier University, 1991, p. 57-73).

Miller, B., W. Downs et M. Testa, Interrelationship between victimization experiences and women's alcohol use, *Journal of Studies on Alcohol*, Vol. 54, N° 11, 1993, p.109-117.

Moody-Adams, M., " Feminism by any other name ", dans H. Lindemann Nelson (Éd.), *Feminism and families*, New York, Routladge, 1993, p. 76-90.

Morrow, S. L. et M. L. Smith, Constructions of survival and coping by women who have survived childhood sexual abuse, *Journal of Counseling Psychology*, Vol. 42, N° 1, 1995, p. 24-33.

Motiuk, L.L., Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 9, N° 1, 1997, p.18-23.

Pollack, S., *Opening window on a very dark day: A program evaluation of the peer support team at the Kingston Prison for Women*, thèse de maîtrise inédite, Université Carleton, Ottawa, Ontario, 1993.

Pollock, J., *Counseling women in prison*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.

Prather, J. et N. Minkow, " Prescription for despair: Women and psychotropic drugs ", dans N. Van Den Bergh (Éd.), *Feminist perspectives on addictions*, New York, Springer Publishing Company, 1991.

Purdy, L. M., " Babystrike! ", dans H. Lindemann Nelson (Éd.), *Feminism and Families*, New York, Routladge, 1997, p. 69-76.

Ruddick, S., " Maternal Thinking ", dans J. Trebilcot (Éd.), *Mothering: Essays in feminist theory*, Totowa, N.J., Rowman & Allanheld, 1984, p. 213-231.

Service correctionnel du Canada, *Les établissements régionaux pour femmes purgeant une peine fédérale : Plan opérationnel*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1992.

Service correctionnel du Canada, *La création de choix : rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1990.

Service correctionnel du Canada, *Établissements pour FPPF – Lignes directrices sur le contenu de l'évaluation initiale de la délinquante*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.

Service correctionnel du Canada, *Lignes directrices sur les programmes de compétences parentales destinés aux femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

Service correctionnel du Canada, *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994.

Shaw, M. K., K. Rodgers, J. Blanchette, T. Hattem, L. Seto Thomas et L. Tamarack, *Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus deux ans : Rapport au Groupe d'étude sur le sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, Rapport pour spécialistes N° 1991-4, 1990.

Shaw, R. (Éd.), *Prisoners' Children: What are the issues?*, New York, Routladge, 1992.

Société Elizabeth Fry, Nobody there: Making peace with motherhood. Edmonton, Société Elizabeth Fry, 1994.

Sommers, E. K., *Voices from within: Women who have broken the law*, Toronto, University of Toronto Press, 1995.

SPSS Inc., *SPSS Base 7.0 Applications Guide*, Chicago, SPSS Inc., 1996.

Stanton, A.M., *When mothers go to jail*, Lexington, Lexington Books, 1980.

Valentine, L. et L. L. Feinauer, Resiliency factors associated with female survivors of childhood sexual abuse, *American Journal of Family Therapy*, Vol. 21, N° 3, 1993, p. 216-224.

Valeska, L., " If all else fails, I'm still a mother ", dans J. Trebilcot (Éd.), *Mothering: Essays in feminist theory*, Totowa, N.J., Rowman & Allanheld, 1984, p. 70-81.

Watson, L., " Dans l'intérêt de l'enfant : le programme mère-enfant ", *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 7, N° 2, 1995.

Werner, E. E., " Resilient offspring of alcoholics: A longitudinal study, birth to age eighteen ", *Journal of Studies on Alcohol*, N° 47, 1986, p. 34-40.

Whitbeck, C., " The maternal instinct " (1972), dans J. Trebilcot (Éd.), *Mothering: Essays in feminist theory*, Totowa, N.J., Rowman & Allanheld, 1984, p. 185-192.

Windle, M., R. C. Windle, M. Scheidt et G. B. Miller, Physical and sexual abuse and associated mental disorders among alcoholic inpatients, *American Journal of Psychiatry*, N° 1994, p.1322-1328.

Wine, S., *Les conséquences de l'intervention du système de justice pénale dans la vie des femmes et de leurs enfants* : Une question capitale, Solliciteur général du Canada, Rapport pour spécialistes N° 1992-03, 1992.

Woodrow, J., " Mothers inside, children outside: What happens to the dependent children of female inmates? ", dans R. Shaw (Éd.), *Prisoners' Children: What are the issues?*, New York, Routladge, 1992.

ANNEXE A

Guide de codage

N° de la formule d'empreintes digitales (FED) _____
Nom de famille _____
Âge _____

Rôle parental

1. A eu des enfants ___Oui ___ Non ___ Aucun renseignement

2. Nombre d'enfants auxquels elle a donné naissance _____

3. Enfant(s) donné(s) en adoption à la naissance ou en bas âge
___Tous
___ Au moins un
___Aucun

4. Âge des enfants (qui n'ont pas été donnés en adoption) lors de l'admission
(indiquer le nombre d'enfants à côté de chaque groupe d'âge)
_____ 5 ans ou moins
_____ 16 ans ou moins
_____ 17 ans et plus
_____ Aucun renseignement

5. Avant l'incarcération de la mère, les enfants vivaient avec
(indiquer le nombre d'enfants à côté de chaque catégorie)
___ Les enfants sont tous grands et se débrouillent seuls
___ Mère seule
___ Mère et son conjoint, père de l'enfant
___ Père
___ Grands-parents : ___maternels ___paternels
___ Amie de la mère
___ Tous placés ou donnés en adoption
___ Membres de la parenté (sœur du père ou de la mère, oncles, etc.)
___ Famille d'accueil ou sous la tutelle de la Société d'aide à l'enfance
___ Autre (_____)
___ Aucun renseignement

6. Pendant l'incarcération de la mère, les enfants sont gardés par :
(indiquer le nombre d'enfants à côté de chaque catégorie)
___ Les enfants sont tous grands et se débrouillent seuls
___ Grands-parents : ___maternels ___paternels
___ Père
___ Beau-père
___ Famille d'accueil ou sous la tutelle de la Société d'aide à l'enfance
___ Amie de la mère
___ Membres de la parenté (sœur du père ou de la mère, oncles, etc.)
___ Autre (_____)
___ Aucun renseignement

7. Pendant son incarcération, la mère :
___ n'a aucun contact avec son enfant ou ses enfants
___ reste en contact avec ses enfants (quel genre de contact? _____)
___ a l'intention de demander une visite familiale privée
___ aucun renseignement

Expériences de violence

1. Expériences de violence pendant l'enfance et l'adolescence :

___ Déclare avoir grandi dans un milieu violent et dysfonctionnel ou en fait la description

___ Déclare avoir grandi dans un milieu positif et favorable ou en fait la description

___ Déclare n'avoir jamais subi aucune forme de violence

Rapport des expériences de :

____ Violence physique Agresseur(s) :

____ Mère
____ Père
____ Beau-père ou belle-mère
____ Parent de famille d'accueil
____ Frères et sœurs
____ Membres de la parenté
____ Professeur(s)
____ Ami(s) de la famille
____ Conjoint
____ Autre
____ Aucun renseignement

____ Violence verbale et
psychologique : Agresseur(s) :

____ Mère
____ Père
____ Beau-père ou belle-mère
____ Parent de famille d'accueil
____ Frères et soeurs
____ Membres de la parenté
____ Professeur(s)
____ Ami(s) de la famille
____ Conjoint
____ Autre
____ Aucun renseignement

____ Violence sexuelle Agresseur(s) : ____ Mère
____ Père
____ Beau-père ou belle-mère
____ Parent de famille d'accueil
____ Frères et sœurs
____ Membres de la parenté
____ Professeur(s)
____ Ami(s) de la famille
____ Conjoint
____ Autre
____ Aucun renseignement

_____ Aucun renseignement sur les expériences vécues pendant l'enfance et l'adolescence

2. S'est enfuie de la maison avant l'âge de 18 ans
____ Oui _____ Non ____ Aucun renseignement

3. A vécu dans une famille d'accueil ou a été prise en charge par les services sociaux alors qu'elle était enfant
____ Oui _____ Non ____ Aucun renseignement

4. Expériences de violence vécues au cours de la vie adulte

____ Fait une allusion générale à la violence vécue (sans donner de précisions)
Agresseur : ____ conjoint ____ autre (_____)

_____ Déclare n'avoir jamais subi aucune forme de violence

Rapporte :
_____ Violence physique
Agresseur : ____ conjoint ____ autre (_____)

____ Violence verbale et psychologique
Agresseur : ____ conjoint ____ autre (_____)

____ Violence sexuelle
Agresseur : ____ conjoint ____ autre (_____)

Qualifie ainsi ses relations :

___ Toutes violentes ___ Certaines violentes ____ Positives _____ Aucun renseignement

_____ Aucune allusion à des expériences de violence au cours de la vie adulte

ANNEXE B

Exemples de codage

Afin d'illustrer le processus de codage, des profils composés ont été construits, ce qui permet de protéger la confidentialité tout en conservant l'information essentielle sur la vie des femmes. C'est pourquoi aucun des exemples ci-dessous ne correspond à un cas particulier tel que décrit dans l'espace réservé aux commentaires sur le domaine des besoins.

Codes	Exemples de contenu
A vécu dans une famille d'accueil et a été prise en charge par les Services sociaux **Expériences pendant l'enfance et l'adolescence :** • A grandi dans un milieu violent	À l'âge de 6 ans, Marie a été placée en famille d'accueil car ses parents la négligeaient à cause de leur consommation excessive d'alcool.
Expériences pendant l'enfance et l'adolescence : • Violence physique; agresseurs : parents de la famille d'accueil • Violence psychologique; agresseurs : parents de la famille d'accueil **Expériences au cours de la vie adulte :** • Allusion générale à la violence; agresseur : conjoint	Anne déclare que, pendant son enfance, ses parents de famille d'accueil lui ont fait subir de la violence physique et psychologique. Elle explique aussi que son conjoint de fait l'a maltraitée de différentes façons.
Expériences pendant l'enfance et l'adolescence : • A grandi dans un milieu violent	Sara affirme qu'elle a grandi dans un milieu violent puisque son beau-père faisait preuve de violence physique et psychologique à l'endroit de sa mère même s'il n'a pas usé de violence à son égard.

Expériences pendant l'enfance et l'adolescence :	Les renseignements au dossier font ressortir, dans ce cas, un besoin de

• A grandi dans un milieu violent **Expériences au cours de la vie adulte :** • Allusion générale à la violence; agresseur : conjoint	traitement psychique et de consultation psychologique afin de régler les problèmes non encore résolus découlant de la violence subie pendant l'enfance et la vie conjugale.
Pendant l'incarcération de leur mère, les enfants vivent avec : • Grands-parents (1); père naturel (1) **Pendant son incarcération, la mère :** Maintient un contact téléphonique avec un enfant **Expériences au cours de la vie adulte :** • Violence psychologique; agresseur : conjoint • Violence physique; agresseur : conjoint **Description des relations vécues :** • Parfois violentes	La fille de Kate, âgée de sept ans, vit avec ses grands-parents paternels depuis l'âge d'un an. Kate est présentement en contact téléphonique avec elle. Le père de sa fille exerçait une violence psychologique et physique à l'endroit de Kate. Sa fille cadette vit avec son père naturel. Kate affirme que cette union de fait a été positive.